

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Patrick CREMA, Guy DAUZON, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY , Jean-Marie ROBERT, Pascal ROTTE, Philippe ROCCHIETTI.

**Absents excusés:** M Guillaume LEJEUNE (pouvoir donné à M Jean-Marie ROBERT)

### **1- Election du maire et des adjoints**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Guy DAUZON, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, afin de procéder à l'élection du maire.

M Jean-Marie ROBERT a obtenu 11 voix sur 11 votants

M Jean-Marie ROBERT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire.

Après avis du conseil municipal, le Maire a décidé d'élire 2 adjoints.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M Jean-Marie ROBERT, à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint

M Guy DAUZON a obtenu 10 voix sur 10 votants

M Guy DAUZON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M Jean-Marie ROBERT, à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

Mme Ghislaine LARTIGUE a obtenu 11 voix sur 11 votants

Mme Ghislaine LARTIGUE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

### **2- Délégation de fonction et de signature aux adjoints**

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner aux adjoints une délégation de fonction et de signature dans plusieurs domaines, le maire a décidé de donner les délégations de fonctions et les délégations de signatures suivantes aux 2 adjoints :

- L'état civil,
- Les mandats et les titres,
- L'urbanisme.

Ces décisions sont formalisées par un arrêté communal.

### **3- Délibération pour la délégation du conseil municipal au maire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de confier à M le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations habituelles (emprunts et opérations financières prévues au budget, décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités, prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière, accepter les dons et legs, réaliser des lignes de trésorerie, exercer au nom de la commune le droit de préemption).

#### **4- Délibération fixant le montant des indemnités de fonction**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint les taux suivants en pourcentage de l'indice 1015 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 17 %

Adjoints : 6,6 %

#### **5- Délibération pour l'élection des délégués de la commune au SDEE 47**

La commune est adhérente au Syndicat d'Electricité et d'Energies du Lot et Garonne (SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le conseil municipal, après avoir voté, a élu à l'unanimité Mme Sandrine ROCCHIETTI et M Guy DAUZON comme délégués titulaires, et M Guillaume LEJEUNE et M Philippe ROCCHIETTI comme délégués suppléants.

#### **6- Délibération pour désignation des représentants du conseil municipal à l'EPFL Agen Garonne**

L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Agen Garonne est compétent pour réaliser à son compte et pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière s'inscrivant dans la politique d'aménagement du territoire de l'agenais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de nommer :

Titulaire : Jean-Marie ROBERT

Suppléant : Philippe ROCCHIETTI.

#### **7- Délibération pour désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de nommer :

Titulaire : Jean-Marie ROBERT

Suppléant : Ghislaine LARTIGUE

#### **8- Réaffectation des commissions communales et de l'agglomération**

Pour information, la représentation de la commune auprès de l'agglomération d'Agen (bureau et conseil communautaire) se fait dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire que le maire est titulaire et le 1<sup>er</sup> adjoint suppléant.

Concernant les participations aux commissions communales et de l'agglomération d'Agen, les résultats des redistributions est disponible sur le site internet de la commune.

## 9- Délibérations concernant le dispositif PRO INNO 08

Un programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie a été lancé par l'état.

Dans ce cadre, la commune de Saint Nicolas a souscrit à ce projet en installant une climatisation « air-eau » dans les locaux de la mairie et de la salle des associations. La subvention obtenue devrait couvrir entièrement les frais d'installation.

L'agglomération d'Agen joue le rôle de centralisateur pour les travaux engagés par les communes membres et le paiement des subventions attendues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention de regroupement d'opérations à l'agglomération d'Agen pour la gestion et la valorisation de ses Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention financière avec l'agglomération d'Agen.

